L'Autorité de la concurrence autorise l'acquisition de la société Kiloutou par le groupe Dentressangle Initiatives

Publié le 12 janvier 2018

Le 22 décembre 2017, le groupe Dentressangle Initiatives[1] a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet d'acquisition de la société Kiloutou.

Les parties à l'opération

Le groupe Dentressangle Initiatives est actif dans de nombreux secteurs : promotion immobilière, impressions textiles, équipements de protection, études marketing, et sondages (Ifop).

La société Kiloutou est spécialisée dans la location de matériel, principalement à destination d'une clientèle de professionnels. Elle propose à la location divers produits de chantier, ainsi que des produits dits de « multilocation » (matériel de chauffage, climatisation, échelles, etc.), et des produits associés à des spécialités (constructions modulaires, groupes électrogènes et pompes, etc.).

L'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence

Dans la mesure où le groupe Dentressangle Initiatives ne contrôle pas de sociétés présentes dans le même secteur d'activité que la société Kiloutou, ou sur des marchés connexes, l'opération n'est pas de nature à réduire la concurrence sur les marchés de la location de matériel.

Une décision prise dans un délai raccourci

L'opération a bénéficié de la procédure simplifiée, prévue par les lignes directrices relatives au contrôle des concentrations de l'Autorité de la concurrence. Elle permet aux entreprises de déposer un dossier simplifié, et à l'Autorité de rendre une décision dans des délais raccourcis (3 semaines).

[1]Le groupe Dentressangle Initiatives est contrôlé par la famille de Norbert Dentressangle.

DÉCISION 18-DCC-13 DU 12 JANVIER 2018

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Kiloutou par la société HLDI

Consulter le texte intégral

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14

Contacter par mail